Compte rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du SMICA Du 7 novembre 2024

Les membres de l'Assemblée Extra-Syndicale, légalement convoqués le 7 octobre 2024, se sont réunis à la Salle de la Doline – 46 Av. Tabardel, 12740 Sébazac-Concourès, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de délégués en exercice : 431 (arrêté préfectoral n°12-2024-10-11-00002 du 11 octobre 2024)

Nombre de délégués présents (84) ou représentés (96) : 180

Nombre de délégués absents ou excusés : 256

Les Communes: Alrance, Argences-en-Aubrac, Arnac-sur-Dourdou, Arques, Arvieu, Aubin, Auriac-Lagast, Auzits, Balaguier d'Olt, Le-Bas-Ségala, Belcastel, Bor-et-Bar, Bournazel, Boussac, Bozouls, Brasc, Brommat, Calmels-et-le-Viala, Camboulazet, Camjac, Cantoin, Cassuéjouls, Castelmary, Castelnau-Pégayrols, Le Cayrol, Clairvaux, Colombiès, Compeyre, Compolibat, Comprégnac, Condom-d'Aubrac, Connac, Cornus, Coubisou, Creisseils, Crespin, La Cresse, Curan, Dourbies, Druelle-Balsac, Drulhe, Durenque, Entraygues-sur-Truyere, Escandolières, Espalion, Florentin-la-Capelle, La Fouillade, Gaillac-d'Aveyron, Golinhac, Gramond, Huparlac, Laissac-Sévérac-l'Eglise, Lanuéjouls, Lédergues, Lescure-Jaoul, Livinhac-le-Haut, La Loubière, Luc-la-Primaube, Lunac, Manhac, Martiel, Martrin, Mayran, Mélagues, Montclar, Monteils, Montfranc, Montpeyroux, Montrozier, Montsalès, Morlhon-le-Haut, Mouret, Moyrazes, Murat-sur-Vèbre, Mur-de-Barrez, Muret-le-Château, Murols, Naucelle, Naussac, Nézignan-l'Evèque, Nizas, Olemps, Onet-le-Château, Peux-et-Couffouleux, Pierrefiche d'Olt, Plaisance, Pomayrols, Prades d'Aubrac, Pradinas, Prévinquières, Pruines, Rieupeyroux, Rivière-sur-Tarn, Rodez, La Rouquette, Roussennac, Saint-Amans-des-Cots, Saint-André-de-Najac, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Côme d'Olt, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Sainte-Eulalie-d'Olt, Sainte-Radegonde, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Igest, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Jean-Delnous, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Léons, Saint Martial, Saint-Parthem, Saint-Rémy, Saint-Rome-de Tarn, Saint Santin, Saint-Sever-du-Moustier, Saint Symphorien-de-Thénières, Saint Thibéry, Saint Victor-et-Melvieu, Salles-La-Source, Salmiech, La-Salvetat-Peyrales, Sanvensa, Saujac, Sébazac-Concourès, La Selve, Sénergues, La Serre, Soulages-Bonneval, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Taussac, Tayrac, Thérondels, Toulonjac, Le Truel, Vabres-L'Abbaye, Vailhourles, Valady, Valzergues, Vaureilles, Versols-et-Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-d'Aveyron, Vimenet et Viviez.

<u>Les Communauté de Communes</u> : Aubrac, Carladez et Viadène ; Comtal, Lot et Truyère ; Decazeville Communauté ; Larzac et Vallées ; Lévézou-Pareloup ; Ouest Aveyron Communauté et Rodez Agglomération.

<u>Les CCAS</u>: Creissels, Espalion, Laissac-Sévérac-l'Eglise, La Loubière, Livinhac-le-Haut, Montrozier, Nézignan-l'Evêque, Rodez, Sainte-Radegonde, Saint-Thibéry et Rodez Agglomération.

<u>Les autres structures</u>: Conseil Départemental, SIVU interdépartemental pour la création d'une école primaire, SIVOS du Pays Ségali, SIVU de la basse Vallée de la Sorgue, SMAEP du Viaur, Syndicat Mixte du bassin versant Aveyron Amont, SMICTOM Nord Aveyron, SIEDA, SIAEP du Causse Noir, SIAEP des Rives du Tarn, SIVOM du Plo du Lac, SDIS et CDG12.

Madame Marielle FERAL est nommée secrétaire.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE EXTRA-SYNDICALE DU 8 DECEMBRE 2023 (délibération 20241107AES 1)

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 8 décembre 2023, ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- 1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 9 décembre 2022,
- 2. Débat d'orientation budgétaire 2024.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Extra-Syndicale réunie ce jour,

APPROUVE le compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 8 décembre 2023

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (délibération 20241107AES 2)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L 5211-36,

Après avoir présenté le bilan d'activités 2024 et les perspectives 2025, Monsieur le Président aborde le Débat d'Orientation Budgétaire 2025. A partir d'une synthèse sur l'exécution du budget 2024, la réflexion s'articule autour des orientations financières suivantes :

- Quelles évolutions des dépenses de fonctionnement en 2025 ? Hausse des charges à caractère général et augmentation des frais de personnel, participation en numéraire à l'ADINE, cellule formation, financement nouveaux projets numériques ;
- Zoom sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel en 2025 : pas d'embauche prévue, application seule des évolutions règlementaires ;
- Quels investissements privilégier en 2025 ? dernière tranche PCRS, amélioration ou remplacement de l'équipement des agents; remboursement du capital de l'emprunt;

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Extra-Syndicale réunie ce jour,

